



**COMPTE-RENDU DES DÉLIBERATIONS DU COLLÈGE  
12 DECEMBRE 2019**

Le 12 décembre 2019, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2019-013 du 12 décembre 2019 portant modification de la liste des compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de support de paris ;
- Décision n° 2019-014 en date du 12 décembre 2019 portant retrait de la société anonyme MAZARS de la liste des organismes certificateurs en sa qualité de sous-traitant ;
- Décision n° 2019-015 du 12 décembre 2019 portant inscription de la société MAZARS SAS sur la liste des organismes certificateurs ;
- Décision n°2019-016 du 12 décembre 2019 portant approbation des lignes directrices en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.